

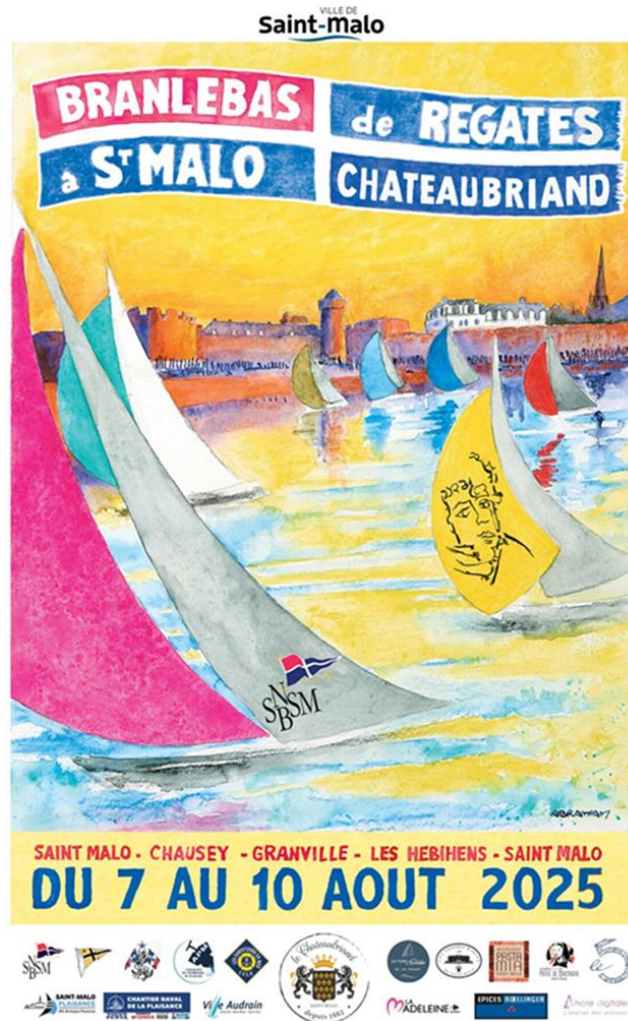
INSTRUCTIONS DE COURSE

« BRANLEBAS DE RÉGATES - CHATEAUBRIAND »

du 7 au 10 août 2025 à SAINT-MALO

GRADE 5A –

Organisé par la SNBSM - SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LA BAIE DE SAINT-MALO



BBR 2025-COMITÉ et JURY

Groupe WhatsApp



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

PREAMBULE

a) Les bateaux admis à courir sont des **MONOCOQUES** d'une longueur hors tout $\geq 6,40$ à m (*) (**) qui peuvent être inscrits dans l'une des classes ou jauges suivantes :

- Classe des « MUSCADET »,
- Jauge classique habitable (JCH) (***)
- De la jauge IRC en équipage,
- De la jauge habitable OSIRIS en équipage dont le rating est ≥ 10 répartis en 2 classes :
 - OSIRIS 1 : RATING NET > 22
 - OSIRIS 2 : RATING NET ≥ 10 et ≤ 22
- Les POGO, se rassembleront dans une classe distincte, ils courront en temps réel.

(*) un classement sera effectué pour des séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

(**) Les bateaux de la Class40 sont les bienvenus, ils courront en temps réel.

(***) Les bateaux classiques, concurrents historiques du Branlebas pourront également concourir le dernier jour pour le Trophée Raymond Labbé qui récompense un bateau classique.

b) Equipement

- Les IRC, et les OSIRIS1 (rating > 22) devront être armés en semi-hauturier (> 6 milles) ,
- tous les autres bateaux inscrits en REGATE devront être armés en côtiers (< 6 milles) et devront disposer d'un moteur leur permettant de rejoindre chaque arrivée en autonomie, et d'effectuer les manœuvres de port.

c) Chaque bateau concurrent doit présenter au moment de son inscription :

- son certificat de jauge IRC (*), OSIRIS (**) ou JCH à jour (***)
- sa liste d'équipage avec pour chaque membre de l'équipage résidant en France sa licence FFVoile 2025 « pratiquant » ou « compétition », accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs et, pour les concurrents étrangers non licenciés en France, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale, membre de WORLD SAILING et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

(*) En cas d'absence de certificat IRC à jour, le bateau sera inscrit en Osiris (**),

(**) En cas d'absence de certificat OSIRIS à jour, le Groupe retenu sera le Groupe brut figurant dans la table OSIRIS 2025 sans prise en compte d'éventuels Bonus.

(***) en cas d'absence de certificat JCH à jour, le bateau pourra participer à l'épreuve en catégorie Rallye (non classé),

1. RÈGLES

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025-2028*

1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,

1.3 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.

1.4 Les règles de la jauge classique JCH (gréement Marconi et Aurique et cotres-pilotes), OSIRIS, Muscadet, et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

1.5 en cas de conflit dans la traduction de ces IC, le texte français prévaudra

1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1** Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2** Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Elles seront signalées par l'envoi du 2ème substitut avec trois signaux sonores. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception.

Toutes ces Modifications aux IC seront publiées sur le groupe WhatsApp « BBR2025-Comité et Jury »

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1** Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'ATERRAGE, situé sur le port des Bas Sablons. Ils seront également mis en ligne sur le **Groupe WhatsApp « BBR2025-Comité et Jury »**.
- 3.2** Le PC course est situé à « l'ATERRAGE » sur le Port des Bas Sablons
- 3.3** Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le **canal VHF 06** et sur le groupe WhatsApp « **BBR2025-Comité et Jury** »

BBR 2025-COMITÉ et JURY
Groupe WhatsApp



4. DRAPEAU DU SPONSOR

- 4.1** [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs devront porter dans leur grément de façon visible, et pendant toute la durée de l'épreuve, le pavillon **Hotels Chateaubriand**, fourni par l'organisation. Ce pavillon sera fourni par l'organisation, en échange d'une caution en espèce ou par chèque de 20€, celle-ci sera restituée à l'entrée de la soirée de remise des prix à la remise du pavillon.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au PC Course.
- 5.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes, après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

Mercredi 6 août - Confirmation des inscriptions et Briefing - Port des Sablons / Saint-Malo,

Jeudi 7 août - Matin : Course de SAINT-MALO vers CHAUSEY et GRANVILLE,

- Après-midi : Course à suivre (en fonction de la météo)

Soirée à GRANVILLE

Vendredi 8 août - Matin : Course de GRANVILLE vers CANCALE ET SAINT-MALO,

- Après-midi : Course à suivre (en fonction de la météo) au départ de SAINT-MALO,

Soirée à SAINT-MALO

Samedi 9 août - Matin : Course de SAINT-MALO aux HEBIHENS,

- Après-midi : Course des HEBIHENS à SAINT-MALO,

Soirée à SAINT-MALO

Dimanche 10 août - Matin : Course en Baie de SAINT-MALO ,

- Après-midi : élection « Trophée Raymond Labbé »

Remise des prix et soirée à SAINT-MALO

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- | | | | |
|---------------|--------------------------------|---|---------------------------|
| - IRC,CLASS40 | : Pavillon BLANC |  | |
| - OSIRIS 1 | : Pavillon VIOLET |  | RATING NET > 22 |
| - OSIRIS 2 | : Pavillon ROSE |  | RATING NET >= 10 et <= 22 |
| - MUSCADET | : Pavillon JAUNE |  | |
| - CLASSIQUE | : Pavillon damiers ROUGE/JAUNE |  | |
| - POGO | : Pavillon damiers BLEU/JAUNE |  | |

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le Comité de course se réserve le droit de décider des parcours à effectuer, en fonction des conditions météorologiques rencontrées.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les parcours à effectuer sont affichés sur le tableau du Comité de course, et annoncés sur le canal VHF 06.

9.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS. Elles sont indiquées par un astérisque (*).

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Bateau avec pavillon ORANGE Bouée tétraédrique ORANGE ou Balise (voir Annexe parcours) ou Semi-rigide avec pavillon ORANGE	Parcours côtiers : voir Annexe parcours , Parcours construits : Bouées tétraédriques ORANGE ou JAUNE	Bateau avec pavillon BLEU Bouée tétraédrique ORANGE ou Balise (voir annexe parcours) ou semi-rigide avec pavillon ORANGE

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10.3 Si une marque de parcours est absente, les bateaux devront « passer » la position de la marque absente, en prenant une trace GPS de ce passage, et en la conservant jusqu'à l'issue de l'épreuve. Le Comité de course se réserve la possibilité de contrôler les traces GPS de tout concurrent afin de s'assurer qu'il a bien effectué le parcours (voir la définition « Effectuer le parcours » dans les RCV 2025-2028)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles, sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau du comité de course et le côté parcours d'une Bouée tétraédriques ORANGE, ou d'une Balise du domaine maritime, ou le pavillon ORANGE d'un bateau viseur.

12.2 La procédure de départ sera la suivante :

MINUTES AVANT LE SIGNAL DE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
5	Pavillon de classe envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	UN LONG	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	UN	Signal de Départ

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06.

L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Le Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou ZFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF 06.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée et le côté parcours d'une Bouée tétraédrique ORANGE, ou d'une Balise du domaine maritime.

14.2 Si le Bateau Arrivée est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 Quand le départ se fait sous pavillon Z, un bateau dont une partie de la coque se trouve côté parcours de la ligne de départ dans la minute précédant le départ, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

Un bateau qui fait l'objet d'un rappel individuel et qui ne vient pas repasser la ligne du côté pré départ, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

Ces 2 pénalités seront cumulées dans le cas d'un départ anticipé sous pavillon Z non réparé.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Le temps limite pour finir est laissé à la discrétion du Comité de course qui s'efforcera de laisser les bateaux terminer dans la limite de la suite du programme prévu. Le Comité de course annoncera sur le canal VHF 06 si nécessaire, l'heure de fermeture de ligne.

Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 1 point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les concurrents ayant l'intention de réclamer doivent le signaler par VHF au Bateau Comité, le plus tôt possible, et au plus tard au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. Elle sera communiquée par VHF aux concurrents sur le groupe WhatsApp « **BBR2025-Comité et Jury** »

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction seront disponibles auprès du bateau Comité.

17.3 Des avis seront envoyés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, sur le groupe WhatsApp « **BBR2025-Comité et Jury** » pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou

appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'ATERRAGE. Il n'y aura par conséquent pas d'Instruction lors de l'escale à Granville

Elles commenceront à l'heure communiquée sur le groupe WhatsApp.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées : aucune course ne sera retirée

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et sur le groupe WhatsApp « **BBR2025-Comité et Jury** » au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Les bateaux prenant le départ devront se signaler, en passant auprès du bateau Comité, avant le départ de la première course de chaque jour, afin d'y être pointé. Pour ce faire et afin de respecter le programme des courses les bateaux devront être à disposition du Comité de course **30 minutes** avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] [NP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite (ou message, ou SMS) préalable du comité de course.

20.2 [DP] [NP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 [DP] [NP] Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] [NP] Un bateau doit être conforme aux règles 120 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le Pavillon « Chateaubriand » porté sur un mât.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques doivent être conservés à bord des bateaux, et évacués dans les espaces dédiés dans les ports.

25. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale

28. PRIX

Des prix seront distribués comme suit (*),

- MUSCADET JCH (bateaux classiques) AURIQUE et MARCONI
- OSIRIS 1
- OSIRIS 2
- IRC
- Le TROPHEE RAYMOND LABBE sera remis au plus beau BATEAU CLASSIQUE (y compris répliques).

(*) Toute série présentant au moins 5 bateaux au départ pourra bénéficier d'un classement dédié.

ARBITRES DESIGNES

- Président du comité de course : Hervé DESPRES
- Président du jury : Patrick BREHIER
- VHF : Canal 06
- Portable Comité : 06 63 99 05 45 par SMS uniquement

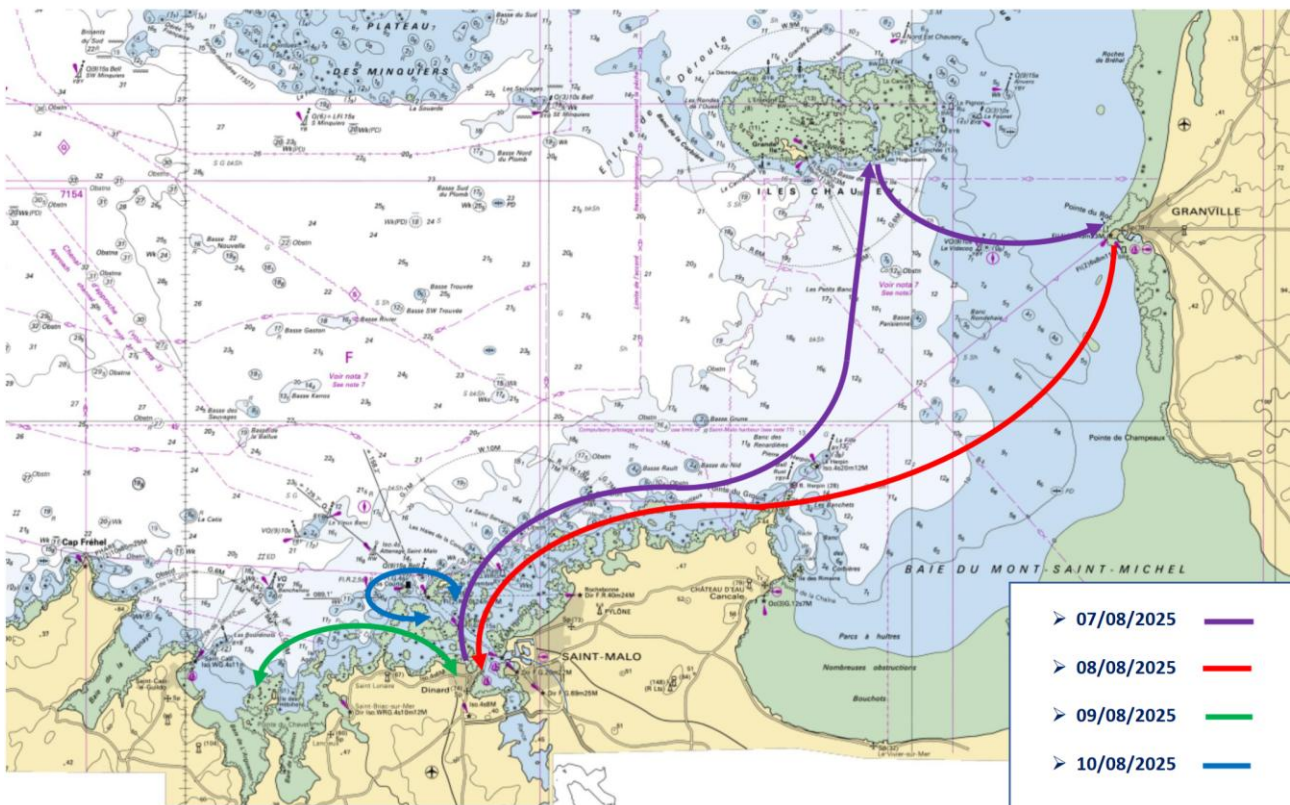
BBR 2025-COMITÉ et JURY

Groupe WhatsApp



ANNEXE ZONES DE COURSE

PARCOURS du BRANLEBAS DE REGATE du 7 au 10 AÔUT 2025

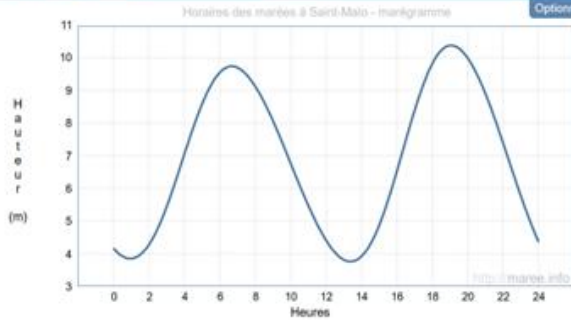


Marées à Saint-Malo

Jeudi 07 Août 2025 - UTC+2 Semaine 32 48°38' N
2°00' W

Le lever du soleil : 06h51 Lune gibbeuse croissante Coucher du soleil : 21h34

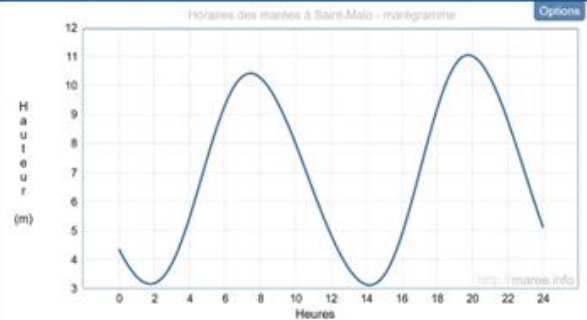
Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM	00h56	05h44	00h57	3,85m	5,88m	0,49m	1,47m	2,94m
PM	55	06h40	06h42	9,73m	5,97m	0,50m	1,49m	2,99m
BM	13h22	05h41	00h56	3,76m	6,61m	0,55m	1,65m	3,31m
PM	61	19h03						



Vendredi 08 Août 2025 - UTC+2 Semaine 32 48°38' N
2°00' W

Le lever du soleil : 06h53 Lune gibbeuse croissante Coucher du soleil : 21h33

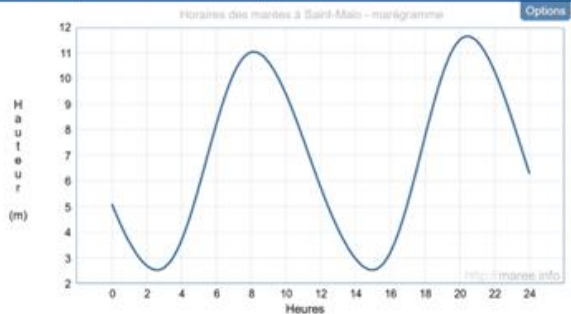
Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM	01h47	05h39	00h56	3,15m	7,27m	0,61m	1,82m	3,64m
PM	67	07h26	06h45	10,42m	7,31m	0,61m	1,83m	3,66m
BM	14h11	05h34	00h55	3,11m	7,94m	0,66m	1,99m	3,97m
PM	73	19h45						



Samedi 09 Août 2025 - UTC+2 Semaine 32 48°38' N
2°00' W

Le lever du soleil : 09h54 Pleine lune Coucher du soleil : 21h31

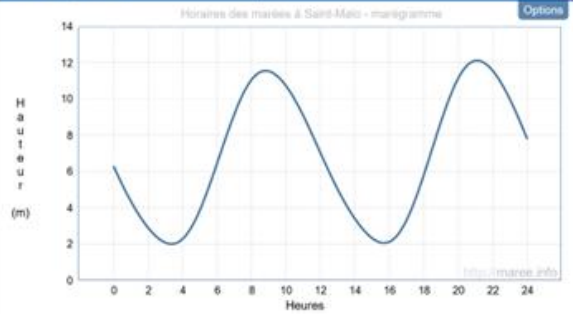
Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM	02h35	05h34	00h55	2,53m	8,50m	0,71m	2,13m	4,25m
PM	78	08h09	06h48	11,03m	8,50m	0,71m	2,13m	4,25m
BM	14h57	05h29	00h54	2,53m	9,11m	0,76m	2,28m	4,56m
PM	83	20h26						



Dimanche 10 Août 2025 - UTC+2 Semaine 32 48°38' N
2°00' W

Le lever du soleil : 09h55 Lune gibbeuse décroissante Coucher du soleil : 21h29

Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM	03h21	05h28	00h54	2,00m	9,54m	0,80m	2,39m	4,77m
PM	87	08h49	06h52	11,54m	9,49m	0,79m	2,37m	4,75m
BM	15h41	05h24	00h54	2,05m	10,05m	0,84m	2,51m	5,03m
PM	90	21h05						



Ouverture / Fermeture des portes à Granville

DATE	OUVERTURE & FERMETURE				PLEINE MER & COEFFICIENT						BASSE MER			
	●	●	●	●	MATIN	Hauteur	Coeff.	SOIR	Hauteur	Coeff.	MATIN	Hauteur	SOIR	Hauteur
mer 6	2:47	9:38	15:13	22:02	5:52	9.49	43	18:23	10.15	49	0:06	4.66	12:40	4.55
jeu 7	3:50	10:27	16:10	22:46	6:48	10.23	55	19:11	10.91	61	1:11	3.90	13:40	3.81
ven 8	4:43	11:10	17:00	23:27	7:36	10.98	67	19:55	11.63	73	2:06	3.14	14:32	3.09
sam 9	5:30	11:51	17:46	00:09*	8:19	11.64	78	20:36	12.24	80	2:56	2.46	15:19	2.45
dim 10	6:15	12:31	18:29	00:50*	8:59	12.19	87	21:15	12.74	93	3:42	1.88	16:02	1.91
lun 11	6:56	13:10	19:09	01:30*	9:37	12.58	93	21:53	13.05	95	4:26	1.44	16:43	1.55

AOUT August

ANNEXE PARCOURS

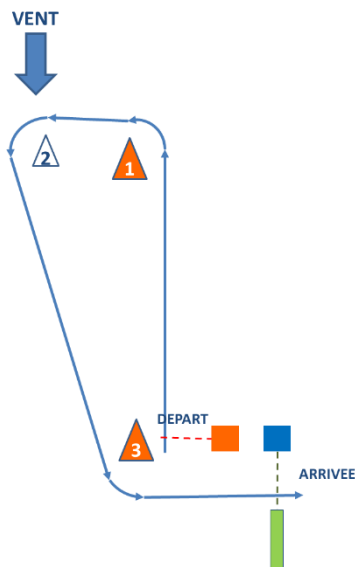
VOIR DOCUMENT PARCOURS-BBR2025

(édité ultérieurement)

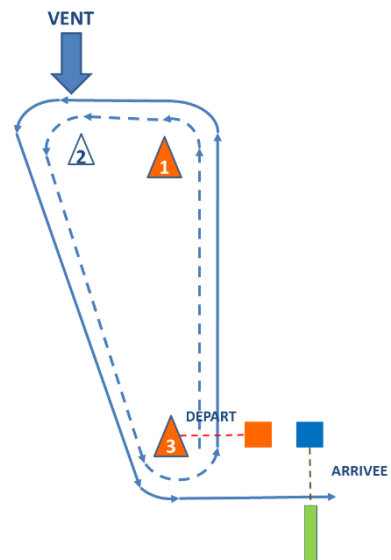
PARCOURS CONSTRUITS TOUTES ZONES

PARCOURS 99 : Parcours Banane BÂBORD (Parcours construit)

- 1 Tour : Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée



- 2 tours : Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée



DEPART : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course à Tribord et le côté parcours d'une Bouée Tétraédrique ORANGE à Bâbord

1. Bouée Tétraédrique **ORANGE** à bâbord
2. Bouée Tétraédrique **JAUNE** à bâbord
3. Bouée Tétraédrique **ORANGE**

ARRIVEE : entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée, à Bâbord et le côté parcours d'une bouée cylindrique verte à Tribord.

COORDONNÉES DES MARQUES PRINCIPALES

Anvers (Bouée)	48° 53,9'N	1° 40,9'W
Arganon	48°37,16'N	2° 12,82W
Atterrage Saint-Malo (Bouée)	48° 41,4'N	2° 07,3'W
Banchenou (Bouée)	48° 40,5'N	2° 11,4'W
Basse aux Chiens (Bouée)	48° 42,7'N	1° 57,3'W
Basse du Nord (Bouée)	48° 40,0'N	2° 05,0'W
Beauchamp (entrée mouillage)	48° 52,0'N	1° 46,5'W
Boujaron (Tourelle)	48° 40,0 N	2° 06,1W
Bourdinots (Bouée)	48° 39,0'N	2° 13,5'W
Buharats Ouest (Bouée)	48° 40,3'N	2° 07,4'W
Buron (Phare)	48° 39,4'N	2° 03,6'W
Cancalaise (balise)	48° 52,2'N	1° 51,0'W
Chaîne (Pointe de la)	48° 40,8'N	1° 50,1'W
Crapauds du Bey (Bouée)	48° 39,4'N	2° 02,6'W
Crapaud de la Cité (Bouée)	48° 38,3'N	2° 02,0'W
Fille (Bouée)	48° 44,1'N	1° 48,2'W
Founet (Bouée)	48° 53,3'N	1° 42,3'W
Garde (Pointe de la)	48° 37,5'N	2° 14,2'W
Grande Bunouze (Bouée)	48° 43,2'N	1° 50,9'W
Grand Dodehal (balise)	48° 39,9'N	2° 01,6'W
Grelots (Bouée)	48° 39,2'N	2° 03,0'W
Haches (rocher)	48° 38,2'N	2° 10,8'W
Haute Foraine(Tourelle)	48° 52,9'N	1° 43,7'W
Herflux (Balise)	48° 38,1'N	2° 10,0'W
Laplace (Bouée)	48° 39,7'N	2° 16,5'W
Loge	48°36,93'N	2° 11,71W
Loup (Tourelle)	48° 49,6'N	1° 36,2'W
Mercière (Balise)	48° 38,1'N	2° 02,0'W
Moulière de Saint-Briac (Balise)	48° 37,8'N	2° 10,1'W
Patouillets (Bouée)	48° 39,7'N	2° 04,3'W
Platus (Bouée)	48° 37,6'N	2° 10,6'W
Rimains (Ile)	48° 40,5'N	1° 49,5'W
Roches aux Anglais (Bouée)	48° 39,7'N	2° 02,3'W
Rocher Herpin (Rocher)	48° 43,3'N	1° 49,8'W
Ruet (Bouée)	48° 43,4'N	1° 50,1'W
Videcoq (Bouée)	48° 49,7'N	1° 42,1'W
Saint-Servantine (Bouée)	48° 41,9'N	2° 00,9'W
Sou (Bouée)	48° 40,1'N	2° 05,3'W
Sud Rance (Bouée)	48° 38,5'N	2° 02,2'W
Vieux Banc OUEST (Bouée)	48° 41,9'N	2° 10,1'W
Vieux Banc EST (Bouée)	48° 42,5'N	2° 09,4'W